

Les parlementaires ne sont pas des potiches

par Stéphane Bergeron, député

Alors qu'ils n'étaient qu'une poignée à Seattle et près d'une centaine à Doha, les parlementaires du monde entier ont été quelques centaines à se donner rendez-vous à Cancun, au Mexique, du 10 au 14 septembre dernier, pour prendre part à la 5^e Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce. Il s'agit là d'une indication éminemment révélatrice du rôle accru que ceux-ci entendent jouer dans la définition des paramètres devant présider au processus de libéralisation des échanges commerciaux. Membre de la délégation fédérale, l'auteur soutient que le rôle des parlementaires lors de ces rencontres est encore très limité.



Le Canada pouvait se targuer d'avoir mobilisé, pour l'occasion, l'une des plus importantes délégations parlementaires à Cancun. Une douzaine de parlementaires au total se sont trouvés sur place, sans compter les ministres fédéraux eux-mêmes et les quelques ministres provinciaux présents. Cela dit, c'est une chose que de faire parader, dans le but d'épater la galerie, une brochette nombreuse de parlementaires, mais c'en est une

autre que de les associer étroitement au processus de négociation lui-même.

Force est de reconnaître, en effet, que les parlementaires n'ont guère eu voix au chapitre à Cancun. Physiquement tenus à l'écart des alcôves hermétiques où ce processus de négociation avait cours, il leur était également difficile d'influer de façon significative sur le déroulement de ces mêmes négociations ou sur les orientations qu'y défendait le gouvernement en y apportant leurs suggestions, ne serait-ce

que par personnes interposées. Les parlementaires fédéraux et les ministres provinciaux en étaient essentiellement réduits à un rôle de figuration qui les obligeait à devoir faire le pied de grue devant la porte des ministres et des hauts fonctionnaires fédéraux investis du pouvoir de conduire les négociations au nom de l'ensemble du Canada, pour leur soutenir, çà et là, quelques bribes d'information ou leur souffler subrepticement à l'oreille la nature de leurs attentes et revendications.

Pour le reste, ils devaient s'en remettre aux séances quotidiennes d'information publique (partiellement diffusées par webcam), auxquelles ils pouvaient assister au même titre que les représentants des différents groupes de pression et organisations non gouvernementales sur place, s'ils voulaient se bercer de l'illusion rassurante leur laissant croire qu'ils avaient véritablement participé de façon constructive à la Conférence de Cancun. Oh! certes, on leur a accordé la possibilité de tenir leurs propres séances d'informations (non diffusées par webcam) et organisé quelques rencontres, au demeurant fort intéressantes, avec des parlementaires étrangers, où il leur a été possible d'aborder des questions d'intérêt commun, mais rien, somme toute, de bien compromettant pour le gouvernement, il faut également le reconnaître!

Il n'est peut-être pas très gratifiant de l'admettre, mais l'idée selon laquelle les parlementaires devraient être associés plus étroitement au processus de négociation d'accords et de traités internationaux, particulièrement en matière commerciale, ne

Stéphane Bergeron est député bloquiste de Verchères-Les-Patriotes à la Chambre des communes.

fait partie, ni de la philosophie, ni des pratiques traditionnellement mises de l'avant au Canada. Le ministre du Commerce international, M. Pierre Pettigrew, énonçait que les « négociations plus traditionnelles avec les pays sont la responsabilité exclusive des chefs d'État, des ministres et des hauts fonctionnaires du pouvoir exécutif du gouvernement »¹. Suivant cette conception très étriquée et, à mon sens, passéiste, le Canada est aujourd'hui l'une des quelques démocraties dans le monde où le Parlement n'est pas appelé, en dernière instance, à ratifier les accords et traités internationaux conclus par le gouvernement.

Ce faisant, le Canada fait totalement abstraction des expériences intéressantes qui ont cours en Europe et en Australie, par exemple. S'il y a un élément positif à tirer de la participation de parlementaires à des conférences internationales comme celle de Cancun, c'est qu'il nous est alors possible d'apprendre de nos expériences respectives. Or, nous avons pu retenir quelques leçons de nos rencontres à Cancun avec des parlementaires européens.

La politique commerciale poursuivie par l'Union européenne, en effet, est en grande partie conditionnée par un certain encadrement parlementaire. Toute la stratégie de négociation d'ententes commerciales découle de directives émises par la Commission européenne et par le Conseil de l'Union européenne, qui est l'organe législatif compétent en matière d'affaires étrangères. Le commissaire européen au Commerce, Pascal Lamy, doit d'ailleurs comparaître devant les parlementaires à plusieurs reprises au cours d'une année, non seulement pour répondre à leurs questions, mais également pour prendre connaissance de leurs opinions et de leurs attentes, lesquelles finissent d'ailleurs inévitablement par se refléter dans les directives émises par le Conseil. On nous a informés du fait que ces comparutions pouvaient s'élever à près d'une quinzaine par année. Au Canada, si le ministre du Commerce international paraît plus de deux fois par année devant le Comité des Affaires étrangères et du commerce international, on se considère chanceux.

Par ailleurs, on ne saurait nier que cette même conception étriquée et passéiste des choses a bien souvent pour effet de susciter, sinon de justifier l'adoption de comportements teintés d'une touche à peine voilée de paternalisme et de condescendance à l'égard des parlementaires. En effet, toujours selon M. Pettigrew, « les comités parlementaires offrent [...] aux députés la possibilité [...] de parfaire leurs connaissances et leur compréhension de la stratégie commerciale du Canada » et les forums parlementaires supranationaux « leur fournissent l'occasion d'améliorer leur compréhension d'une politique, d'une position ou d'une recommandation commerciale canadienne donnée »².

Ces déclarations sont plutôt surprenantes de la part d'un député qui n'a jamais eu l'occasion de siéger au moindre comité parlementaire. S'il avait, lui, les compétences et l'expérience lui ayant permis d'accéder directement à une

fonction ministérielle, comment peut-il ainsi présumer d'emblée que les parlementaires n'ayant pu emprunter la même voie rapide vers le cabinet doivent nécessairement se soumettre à l'exercice des comités et des forums parlementaires internationaux pour espérer atteindre le niveau de « connaissance » et de « compréhension » permettant notamment à « des ministres », dont lui-même, d'assumer « la responsabilité exclusive » de mener des « négociations plus traditionnelles avec des pays »? Je postule que certains parlementaires, de par leur formation et leurs fonctions professionnelles antérieures, de même que par leurs années de travail assidu en comité et au sein de ces forums parlementaires supranationaux, sont certainement capables de mesurer avantagement leurs compétences et leur expérience à celles du ministre.

Il ne s'agit pas ici que de l'opinion bassement étroite et partisane d'un député d'opposition qui prend un malin plaisir à tomber à bras raccourcis sur un ministre en particulier ou sur une quelconque pratique gouvernementale, mais bien une opinion largement répandue et partagée parmi les parlementaires des deux côtés de la Chambre. Ce point de vue a d'ailleurs fait l'objet d'une recommandation spécifique dans le dernier rapport du Sous-comité du commerce international, des différends commerciaux et des investissements internationaux intitulé *Donner un nouveau souffle aux relations économiques entre le Canada et l'Asie-Pacifique*.

Le processus de mondialisation et ses effets, tant économiques que politiques, sociaux ou culturels, présentent des défis de taille aux institutions démocratiques. La transformation progressive, mais apparemment irréversible, du rôle des États nationaux nécessite non pas une récitation mécanique des vieux dogmes éculés qui servent bien les intérêts de ceux qui veulent à tout prix éviter de devoir partager leurs prérogatives, mais bien d'explorer de nouveaux axes de réflexion et d'action.

Les négociations devant mener à la conclusion d'accords commerciaux doivent être conduites de façon plus transparente et faire l'objet d'un contrôle démocratique et parlementaire plus serré. À cet égard, il va de soi que les textes servant de base aux négociations doivent périodiquement être rendus publics. Il ne suffit pas d'invoquer le « déficit démocratique » comme une simple formule incantatoire pour le voir disparaître; il faut avoir le courage et la lucidité de s'y attaquer fermement en associant davantage les élus du peuple, que sont les parlementaires, au processus de mondialisation, ce qui assurera à ce dernier un encadrement démocratique des plus indiqués.

Notes

1. Pierre Pettigrew, « Les parlementaires et la question du commerce international », *Revue parlementaire canadienne*, vol. 26, n° 3 (automne 2003), p. 2.
2. *Ibid.*